

WEBINAIRES 2020 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

L'avenir de la profession de bibliothécaire selon David Lankes



Horaire : jeudi 20 février 2020 de 12h10 à 13h

Formateur: Monsieur Jean-Michel Lapointe

Résumé : David Lankes, professeur et directeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de South Carolina, répète sur toutes les tribunes qu'il faut réinventer de fond en comble la profession de bibliothécaire. Rien de moins. La bibliothéconomie nouvelle qu'il propose bouscule les idées reçues, inquiète les pantouflards et donne franchement le goût de changer les choses.

Cette vision novatrice est à ce point enthousiasmante qu'une poignée de bibliothécaires d'ici a décidé de traduire son livre le plus connu, [Exigeons de meilleures bibliothèques](#) (Ateliers de Sens public, 2018; disponible en libre accès), suivant en cela leurs collègues allemands, brésiliens et espagnols.

Lankes est désormais partout : le connaissez-vous ?

Jean-Michel Lapointe, qui a assuré la direction de ce projet de traduction collaborative, se propose dans ce webinaire de revenir sur ce projet de traduction, qui paraîtra également en version « augmentée » sur le Web en octobre 2019, en plus d'expliquer l'intérêt vital de la pensée de Lankes pour tous ceux et toutes celles qui ont à cœur l'avenir de la profession de bibliothécaire au XXI^e siècle.

Nom : _____ Prénom : _____

Organisme : _____

Adresse _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Tarifs (Taxes en sus)

- Institution membre de la FMD 35 \$
- Membre d'une association de la FMD* 30\$ (précisez : _____)
- Membre étudiant (preuve justificative requise) 0 \$
- Non-membre de la FMD 45 \$
- Non-membre étudiant (preuve justificative requise) 30 \$

* *Associations membres de la FMD : ABQLA, CBPQ, APTDQ, Réseau BIBLIO, SLA-SEC, AEEEBSI, ABDM, CARL-ABRC et APLA*

Modalités de paiement

par chèque à l'ordre de FMD.

par facturation à mon organisme : _____

par Carte de crédit : Visa MasterCard

Montant _____

J'autorise à prélever sur ma carte de crédit n° _____

Expiration _____ / _____

Nom du titulaire de la carte de crédit : _____

Code de sécurité à trois chiffres : _____

Signature du titulaire : _____

Date : _____

Modalités de remboursement

- Sept (7) jours ouvrables ou plus avant l'activité de formation : Remboursement en totalité.
- Moins de sept (7) jours ouvrables avant l'activité de formation : Remboursement moins 30 % ou facturation de 30 % des frais d'inscription, selon le cas. En cas d'absence non signalée selon les délais prescrits ci-dessus : Aucun remboursement ou facturation en totalité, selon le cas.